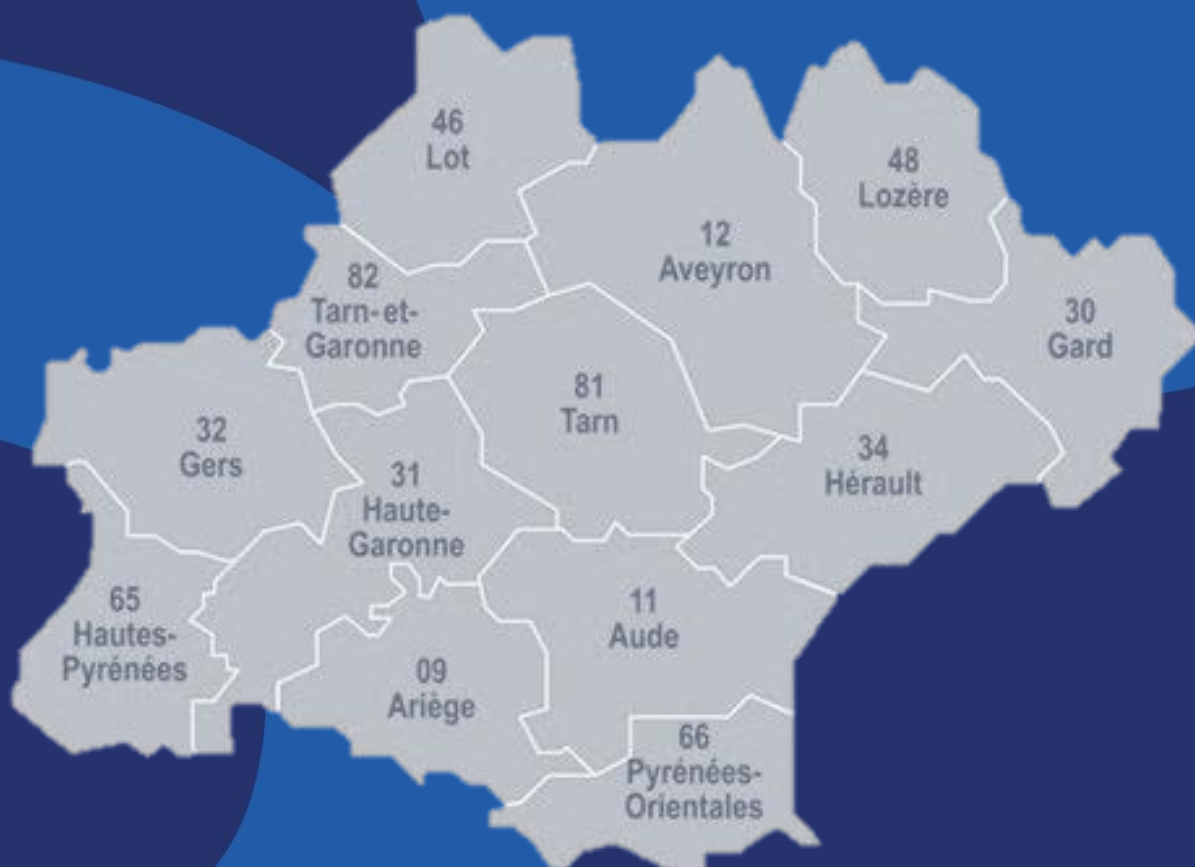


# PROJET ASSOCIATIF

## 2022 - 2027



# Sommaire

|    |                                                       |    |
|----|-------------------------------------------------------|----|
| 1. | Avant-propos.....                                     | 3  |
| 2. | Historique des unions d'associations familiales ..... | 4  |
| 3. | Nos missions.....                                     | 6  |
| 4. | Nos valeurs.....                                      | 8  |
| 5. | Les enjeux.....                                       | 10 |
| 6. | Nos atouts.....                                       | 11 |
| 7. | Les contraintes ou les difficultés.....               | 12 |
| 8. | Nos objectifs et nos priorités .....                  | 12 |
| 9. | Nos actions et nos moyens.....                        | 15 |

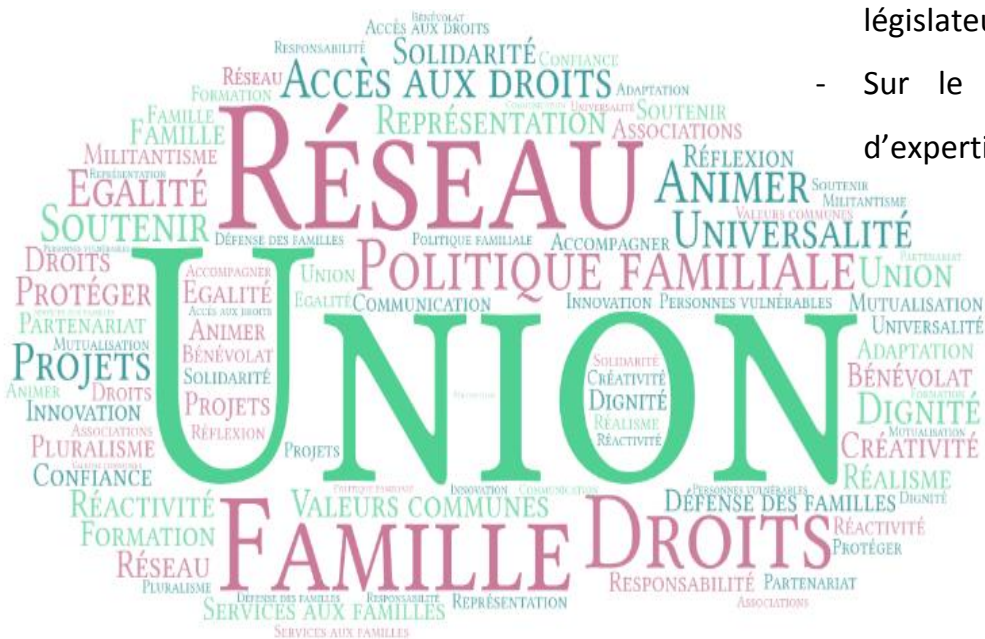
# 1. Avant-propos

Le projet associatif de l'Union Régionale des Associations Familiales d'Occitanie (URAF Occitanie) est construit avec la contribution des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) de la Région Occitanie, membres du conseil d'administration. Il s'appuie sur le projet stratégique de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) du 25 juin 2021 qui définit les missions et les rôles des diverses composantes du réseau UNAF, URAF, UDAF.

L'URAF représente toutes les familles. Neutre, apolitique et non confessionnelle, l'URAF est respectueuse des familles dans leurs diversités.

Notre projet est fondé :

- Sur des valeurs partagées ;
- Sur l'intérêt de coopérer à l'échelon de la Région au sein de laquelle sont implantées 13 unions départementales ;
- Sur la nécessité d'accroître la lisibilité et la notoriété de l'URAF au niveau de la Région et des UDAF dans leurs départements d'implantation ;
- Sur la nécessité de coordonner les représentations familiales dictées par une organisation régionale des pouvoirs publics, des administrations, des associations et des collectivités locales et pour chacune d'elles selon leur champ de compétence défini par le législateur ;
- Sur le partage de compétences et d'expertises présentes dans les UDAF.



## 2. Historique des unions d'associations familiales

Toutes les organisations familiales nées entre la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et 1914, ainsi que celles apparues à la fin des années 30, sont à l'origine des actuelles associations et fédérations familiales. Elles avaient pour but d'organiser l'entraide entre les familles. Progressivement, elles ont étendu leur vocation à la défense des intérêts des familles à tous les niveaux.

L'ordonnance de mars 1945, simultanément et dans la même dynamique que les Caisses de Sécurité Sociale, institue l'UNAF et les UDAF. Une autre loi, en 1975, renforcera leurs missions, en améliorant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

L'institution familiale constituée du réseau des UNAF, URAF et UDAF est le partenaire institutionnel des pouvoirs publics dans tous les domaines de la politique familiale, et les missions sont définies dans le code de l'action sociale et de la famille.

L'UNAF et les UDAF, représentent officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles. À l'échelon régional,

les URAF rassemblent les unions départementales.

Ce statut particulier, d'interlocuteur unique et permanent portant la parole de toutes les familles permet aux unions d'associations familiales d'exercer des droits et des responsabilités officielles auprès des pouvoirs publics, tout en ayant une très grande liberté de pensée et d'actions.

La famille est reconnue comme un acteur social à part entière.

Le pluralisme est la première caractéristique des unions d'associations familiales reposant sur un maximum de familles engagées dans les associations et les mouvements familiaux. Les unions font de l'institution familiale un véritable parlement des familles où se retrouvent des courants de pensées diversifiés.

L'UNAF est composée de 100 unions départementales et de 70 mouvements familiaux adhérents. Les UDAF rassemblent au total 7.500 associations adhérentes en qualité

de membres actifs, fortes de près de 800.000 familles ainsi que 6.000 salariés.

Fortes de ce tissu associatif enraciné en métropole et dans les départements d'outre-mer, ce maillage territorial dense permet aux unions de connaître et d'exprimer, au plus près des réalités, les besoins et les préoccupations des familles.

**Un intérêt commun pour les familles, un fonctionnement démocratique, un pluralisme historique et exigeant, un large tissu associatif issu du terrain, des compétences et expertises diversifiées, constituent un socle irremplaçable et unique pour que l'institution familiale réponde à ses missions.**

Les UDAF de la région ont fait le choix le 10 octobre 2017, de créer l'URAF Occitanie.

L'URAF représente une organisation régionale des familles de 650 associations familiales et mouvements familiaux, implantés dans les 13 départements de la Région.

L'URAF décline, à l'échelon régional, les habilitations accordées par le législateur et notamment de :

1. Donner des avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial ;
2. Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles ;
3. Exercer l'action civile en justice ;
4. Gérer tout service d'intérêt familial confié par les pouvoirs publics.



### 3. Nos missions

#### 1 - REPRESENTER ET DEFENDRE

L'URAF défend les intérêts de l'ensemble des familles et intervient auprès des pouvoirs publics (ministères, administrations, parlementaires, collectivités territoriales...) pour co-construire et évaluer les politiques en leur faveur.

**Elle organise la représentation** des familles dans les instances régionales pour défendre et faire entendre leur voix dans tous les domaines où elles sont concernées :

- ✓ Le droit des familles, la protection de l'enfance et de l'adulte ;
- ✓ Le droit des personnes handicapées ;
- ✓ L'égalité Femmes et Hommes ;
- ✓ La protection sociale ;
- ✓ La santé ;
- ✓ L'économie, l'emploi et la formation ;
- ✓ L'éducation et la jeunesse ;
- ✓ La cohésion sociale et la vie quotidienne ;
- ✓ L'habitat, le logement et le cadre de vie...

**Elle unit** les associations et les mouvements familiaux représentés par les UDAF, et les associations familiales régionales. Les liens créés participent à l'élaboration d'une politique familiale globale, pour que toutes les réalités et pluralités des familles soient prises en compte.

#### 2 - ANALYSER LES ATTENTES ET LES BESOINS DES FAMILLES

Qu'il s'agisse d'études qualitatives ou quantitatives, d'enquêtes thématiques, nos travaux abordent des sujets d'actualité et de fond : l'accès aux droits, les tarifs familiaux, la fiscalité, l'impact du numérique au sein des familles, les dépenses contraintes des familles, les violences intrafamiliales, la place des pères, les radicalités, la conciliation vie familiale - vie professionnelle, le rôle des grands parents... Ces travaux sont aussi des leviers pour faire entendre la voix des familles et faire avancer leur cause.

**L'URAF porte ou organise des réponses coordonnées** pour mettre en œuvre des actions ou services dans l'intérêt des familles à l'échelon régional.



### 3 - ACCUEILLIR, INFORMER, ACCOMPAGNER

Les familles et les personnes en situation de vulnérabilité peuvent compter sur l'engagement et la capacité d'innovation des UDAF pour les accueillir, les informer et les accompagner au mieux dans leur quotidien, en lien avec les associations familiales.

**L'URAF repère** les thèmes prioritaires à travailler au niveau régional, en vue de formuler des propositions concrètes dans l'intérêt des familles et ainsi **apporter et confronter** nos positions aux autres acteurs sociaux.

**L'URAF communique** vers le grand public sur des questions d'actualité.

#### *Mobilisation pour l'inclusion sociale en milieu ordinaire*

La politique familiale ne fait pas partie des compétences du Conseil Régional. Pour autant, les différentes politiques du Conseil Régional ont un impact sur les familles et l'Uraf Occitanie, à ce titre, intervient auprès des conseillers régionaux et de la présidente du Conseil.

Les interventions de l'Uraf sont variées. Elles peuvent être conduites en raison d'études préalables, par exemple l'accompagnement, thème des journées à l'uch qui ont permis d'identifier les besoins du Conseil Régional à l'avis des acteurs de terrain.

L'Uraf peut aussi solliciter par un questionnaire les UDAF, par exemple sur la mobilité en région et les transports scolaires qui ont permis une représentation familiale dans les comités départementaux des collectivités et la grande des transports scolaires. Les services développés par les UDAF peuvent permettre de travailler avec le Conseil Régional, par exemple l'égalité homme-femme et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, l'Uraf a porté le projet Erasmus+ ADOXIS. Ce projet a été lancé en Région par un colloque franco-allemand lors de la première quinzaine Franco-Allemande organisée par le Conseil régional et l'Ambassadeur d'Allemagne. Il doit contribuer à changer de regards et de pratiques sur l'accompagnement des personnes vulnérables ou handicapées. Ce projet prend fin en 2021 avec une année de retentissement de la Covid. Dans une volonté de pérennisation et de transférabilité de ses résultats, l'Uraf a répondu à un appel à projet porté par le Conseil Régional pour mettre en œuvre une démarche régionale de recherche-observe pour l'égalité des chances et des droits. En partenariat avec CapSéoul, cette démarche entend apporter sa pierre au niveau régional à l'intégration de ce nouveau paradigme social : l'inclusion sociale en milieu ordinaire, respect des droits et valeurs des personnes handicapées à égalité avec les autres citoyens. La proposition repose sur le déploiement d'espaces publics et structurés de dialogue sur les enjeux scientifiques et citoyens de l'exercice effectif des droits et libertés des personnes vulnérables, droits à la

pro de décision, à l'autonomie de vie... à partir de droits qui sont sollicités et proposés par des personnes handicapées et familles confrontées par une communauté d'experts constituée de trois parties prenantes : directions administratives : experts d'usage, personnes handicapées bénéficiaires réelles ou potentielles des prestations rendues ou existantes ; experts académiques ; experts de la pratique, professionnels de l'accompagnement ou de la prise en charge.

À la lecture de cette longue définition se présentent les liens avec les acteurs territoriaux. Tout d'abord le Conseil Régional qui est un contributeur économique, de ce dispositif. Ensuite, viennent les services des UDAF de la région (ici dans une première phase de déploiement, les UDAF de Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne) qui organisent et facilitent l'organisation de ces réunions d'échanges sur leurs territoires en mobilisant leurs salariés, mais aussi et surtout des représentants des personnes accompagnées par leurs propres services ou par d'autres structures (SNRS, GEM, associations de personnes en situation de Handicap...). La triangulation des « experts » impose aussi d'associer des experts académiques, enseignants et/ou chercheurs dans des Universités de la région et/ou dans les sites universitaires délocalisés. ■



### 4 - ANIMER ET SOUTENIR

Le réseau des UDAF et des associations familiales permet aux familles de trouver des réponses de proximité à leurs besoins, et de s'engager pour défendre les intérêts de toutes les familles.

**L'URAF anime** le débat sur les faits de société concernant les familles, et **permet une concertation et une coordination régionale** entre les différentes composantes de ce réseau.

**Elle soutient** les militants et représentants familiaux, **par la formation et l'information** sur les enjeux des politiques concernant les familles, et sur le sens et la stratégie des représentations.

Elle **agit en mutualisant régionalement des compétences et des moyens**, et en s'appuyant sur l'expertise du réseau des UDAF

**Parce que les familles constitueront toujours un enjeu majeur, pour les personnes comme pour la société elle-même, l'institution familiale entend poursuivre ses missions avec compétence et réalisme, pour et avec les familles, d'aujourd'hui et de demain. La participation de toutes et de tous contribuera à la réussite collective.**

## 4. Nos valeurs

### LA PERSONNE

La personne qu'elle soit parent ou pas est la composante première de la famille.

**L'URAF et les UDAF garantissent dans leurs actions le respect de la dignité et des libertés fondamentales de la personne, soutiennent le principe d'universalité, à ce titre, chaque être humain, chaque parent, chaque enfant sera considéré comme possédant des droits fondamentaux, égaux et inaliénables.**

**Dans cet esprit, elles valorisent l'accueil inconditionnel et bienveillant sans distinction, d'origine, de couleur de peau, de genre, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion ou sensibilité, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.**

L'URAF et les acteurs du mouvement familial qui la composent reconnaissent à tout individu **le droit à la liberté d'opinion et d'action**, dont elle favorisera l'expression dans une volonté d'écoute, de compréhension mutuelle et de création de liens de confiance. Dans ce cadre, nul ne fera l'objet d'ingérences dans sa vie privée.



### LA FAMILLE

**La famille est un ensemble de personnes unies par des alliances autour d'une communauté d'intérêts et de parcours.**

La cellule familiale est le premier niveau de vie en groupe où se vivent les premiers liens affectifs et, à ce titre, elle constitue le dernier rempart contre toutes les radicalités. C'est le premier lieu structurant d'identité, d'appartenance, de reconnaissance, et où la personne peut se valoriser et se reconnaître, se retrouver, se ressourcer.

C'est souvent un lieu refuge lorsqu'une personne traverse une difficulté de vie. Elle sert d'amortisseur social, économique, psychologique en cas de difficultés. C'est un lieu où on expérimente les contraires, et où on peut aussi se forger pour dépasser des crises, où on peut vivre des situations de ruptures.

La famille est le premier lieu de transmission d'une culture, et de l'apprentissage de la vie collective, de découverte de la richesse de l'intergénérationnel, d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

La famille est le premier lieu collectif en lien avec l'espace public : elle apprend à chacun de ses membres à trouver sa place dans la société. La famille est un lieu de protection, de promotion, d'évolution, de mutation.

La famille est un lieu d'échanges et d'altérité.

**L'URAF est respectueuse des familles dans leur diversité.**

## LA SOLIDARITE

Le Code de l'Action Sociale et des Familles rappelle l'exigence de protection de la famille dans la société. Il précise également le droit pour chaque membre de la famille d'exister en tant que tel. Il affirme l'égalité des droits et des devoirs pour les personnes et pour la famille.

La famille est un lieu de solidarités. À ce titre, la famille porte des valeurs de partage, d'entraide, de respect entre les personnes, de négociation et parfois de renonciation. C'est un lieu où on apprend à s'aider et à composer.

Pour répondre aux besoins des familles, l'URAF et les UDAF initient ou mettent en œuvre des services pour répondre aux attentes des personnes et des familles, dans le respect des valeurs énoncées. Elles ont pour volonté d'apporter leur secours, leur aide, leur protection et leur accompagnement aux personnes et aux familles, notamment les plus vulnérables.

L'URAF promeut le respect de la dignité humaine et la solidarité au service de la défense des

familles, un militantisme indépendant et autonome.

L'URAF et les UDAF ont pour missions d'accompagner les personnes et les familles et de défendre leurs intérêts.

L'URAF revendique le pluralisme de cultures, de projets et d'actions de ses associations membres. Cette diversité enrichit le débat, et permet la construction, la défense et le développement de positions et de propositions plus fortes et ambitieuses face aux réalités vécues par les familles.

Elle revendique également son indépendance à l'égard des pouvoirs publics, et des organisations politiques, syndicales ou confessionnelles. Elle nourrit un partenariat riche avec les différentes structures organisées de la société.

**L'URAF est un lieu de réflexion, d'épanouissement, de formation et de prise de responsabilité de l'ensemble de ses acteurs.**



## 5. Les enjeux

### UN ENVIRONNEMENT QUI EVOLUE

- Une évolution des structures associatives : nouvelles associations spécifiques, ouverture de services au marché, contrat d'engagement républicain...
- Un renforcement du niveau institutionnel régional : décentralisation -renforcement des champs de compétence des Conseils régionaux : formation, transport, développement économique...
- Une organisation régionale de l'Etat sans cesse renforcée : Agence Régionale de Santé, Préfecture de Région aux pouvoirs renforcés...
- Une structuration à l'échelon régional des diverses organisations départementales : administrations, socio-économiques, professionnelles et syndicales...
- Une complexité des enjeux sociaux et sociétaux : des évolutions très rapides de la société et des aspirations des citoyens,
- Une contraction des moyens financiers des collectivités publiques et de l'Etat,
- Un fort développement du numérique et des nouvelles techniques de communications.

### DES BESOINS COMMUNS

- Structurer à la dimension régionale les représentants familiaux et dynamiser un réseau organisé de bénévoles.
- Renforcer les réseaux des UDAF, par davantage de coopération et une plus grande animation.
- Consolider un réseau partenarial avec d'autres acteurs.
- Développer une notoriété envers les décideurs, les partenaires et les familles.
- Structurer la dimension de nos représentations régionales.
- Contribuer au développement du réseau associatif.



## 6. Nos atouts

- La légitimité de l'institution familiale est fondée sur des textes législatifs qui définissent ce qu'elle est, et ce que sont ses missions : donner des avis à destination des pouvoirs publics, et représenter toutes les familles dans de multiples représentations, ester en justice et gérer des services aux familles.
- Partageant des valeurs communes, le réseau des UNAF, URAF, UDAF s'appuie sur des militants et des associations familiales en prise avec les demandes et les besoins des familles et impliqué dans les prises de positions sur les enjeux sociaux et sociétaux concernant les familles.
- Cette identité commune est un atout majeur et renvoie un message de cohérence et d'unité.
- La dimension régionale de l'URAF existe statutairement, au même niveau géographique que l'organisation régionale des services de l'Administration et du Conseil Régional Occitanie.
- Une organisation départementale (UDAF) qui rassemble dans chacun des 13 départements un tissu dense, et diversifié d'associations familiales issues du terrain, qui organisent des services et des actions de proximité à destination des familles,
- Les UDAF d'Occitanie ont la volonté de travailler ensemble, au sein de l'URAF pour faire face aux défis demain, de rechercher des réponses appropriées, à destination des Familles, des bénévoles et des salariés, et de s'ouvrir à des partenariats
- La diversité des organisations et des services des UDAF favorise le partage de compétences, de savoirs faire et aussi des expertises au service de tous.
- Une organisation nationale (UNAF) consultée par les pouvoirs publics sur la politique familiale de notre pays et qui défend l'intérêt général de toutes les familles.

## 7. Les contraintes ou les difficultés

### DANS LES MISSIONS DE REPRESENTATIONS DES FAMILLES

Renforcer notre position régionale sur des questions de fond, car la légitimité institutionnelle ne se traduit pas toujours par la reconnaissance en actes.

### DANS LA REALISATION DES MISSIONS DE SERVICE

- Évolution du cadre réglementaire et budgétaire de plus en plus contraint ;
- Des services d'utilité sociale nécessaires, mais sans financement pérenne ;
- Le développement des initiatives pour valoriser l'intérêt pour les questions familiales ;
- Des organisations en réseau de moyens partagés, permettant de concilier dimension régionale et une proximité tenant compte des spécificités de chacun sur son territoire ;
- L'évaluation et la valorisation de l'intérêt social des services.

### DANS UN DIALOGUE ENTRE LES ELUS DES COLLECTIVITES ET L'ACTEUR ASSOCIATIF FAMILIAL

- Des méthodes nouvelles de dialogue à construire avec nos collectivités territoriales.

- La répartition des champs de compétence de chaque collectivité oblige à être présent à tous les niveaux de décisions.

### EN INTERNE, UNIR LES MOUVEMENTS FAMILIAUX ET ASSOCIATIONS FAMILIALES ET RENOUVELER LE BENEVOLAT

- Construire un consensus sur certaines positions à porter au nom du collectif ;
- Trouver des personnes disponibles et motivées pour assumer le mandat de représentant familial ;
- Organiser les procédures de mandatement et les retours de mandat des représentants.

### DES MOYENS CONTRAINTS POUR CHAQUE DEPARTEMENT

- Limitation de moyens financiers ;
- Besoin de compétences et d'expertises spécifiques et nouvelles, mais à temps partiel ;
- Des difficultés de recrutement ;
- Impact du développement d'activités concurrentielles privées à but lucratif.

### DES ORGANISATIONS DEPARTEMENTALES QUI REPONDENT AUX SPECIFICITES TERRITORIALES

Les adaptations aux réalités locales et d'innovations sont à conserver, tout en préservant nos forces de cohésion et d'unité pour ne pas brouiller notre image.

## 8. Nos objectifs et nos priorités

Nos objectifs et nos priorités s'inscrivent dans une logique de réseau, constitué de l'UNAF, des URAF, des UDAF et des associations familiales, implantées dans les territoires et avec pour missions d'apporter des services aux familles, et de les représenter.

---

### ORGANISER DES MUTUALISATIONS D'INGENIERIE ET DE COMPETENCES

---

Les mises en commun de moyens, de ressources, et de compétences ainsi que le développement de projets ou d'actions à dimension supra départementale nécessitent la conception de modèles d'organisation adaptés

La diversité des services et des activités gérés à destination des familles exige de veiller ensemble à l'évolution des pratiques qui se confrontent à l'évolution des politiques publiques.

En matière de recherche, d'innovation et d'élaboration de nouvelles réponses au besoin des familles, l'URAF pourra se doter d'ingénierie partagée entre ses membres.

---

### ORGANISER DES FORMATIONS AU NIVEAU REGIONAL

---

L'URAF axe sa stratégie de formation sur plusieurs thèmes pour être au plus près des besoins des bénévoles et des salariés en construisant des offres pluriannuelles de qualité.

Les thèmes abordés s'organiseront autour de la volonté d'acquérir une culture commune de nos représentants familiaux, d'une optimisation des savoir-faire, d'une meilleure visibilité et de permettre d'acquérir et de compléter une expertise et des compétences régionales.

---

### AGIR EFFICACEMENT SUR DES THEMATIQUES REGIONALES

---

Des référents ou des personnes ressources, par filière, permettront de construire et d'engager des actions coordonnées au service de toutes les UDAF.

L'identification et le pilotage d'actions sur des thématiques régionales contribueront à une prise de parole régionale forte et partagée.

---

## CONSTRUIRE DES PARTENARIATS PERMETTANT LE RENFORCEMENT DE NOS ACTIONS ET D'INNOVATIONS

---

Dans les domaines entrant dans ses champs de compétence, l'URAF pourra conclure des partenariats. Ces partenariats seront, le cas échéant, encadrés par une charte de prérequis.

Favoriser le développement des associations familiales sur la région.

L'URAF soutient le développement des associations familiales, et facilitera l'adhésion de nouvelles associations et de nouveaux membres.

Elle s'inscrit dans le plan de développement associatif.

Toutes les associations familiales sont reconnues.

Toutes les UDAF sont reconnues par l'URAF.

---

## CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE COMMUNICATION REGIONALE

---

Une stratégie globale de communication en direction des décideurs régionaux, acteurs associatifs et les familles sera développée pour renforcer la dimension régionale, la visibilité de l'URAF et de ses membres adhérents, et aussi affirmer les positions familiales sur nos champs d'intervention.

Cette communication pourra être déclinée par les UDAF en tenant compte des contextes départementaux.

Tous les différents supports de communication seront utilisés et développés.



## 9. Nos actions et nos moyens

Chaque année, les instances de décisions de l'URAF élaboreront et valideront un plan d'action annuel ou pluriannuel selon le besoin, qui déclinera nos objectifs et nos priorités. Ce plan d'action sera soutenu par des allocations de ressources et de moyens nécessaires pour le réaliser.





57 rue Bayard - BP 41212 - 31012 TOULOUSE cedex 6

05 61 13 13 93

[uraf.occitanie@uraf76.unaf.fr](mailto:uraf.occitanie@uraf76.unaf.fr)